



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Uniforme à l'école : inquiétudes des parents d'élèves en situation de handicap

Question écrite n° 15090

Texte de la question

M. Pierre Dharréville alerte Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les conséquences de l'obligation du port de l'uniforme à l'école sur les élèves en situation de handicap. Dans son discours de politique générale prononcé le mardi 30 janvier à l'Assemblée nationale, M. le Premier ministre a confirmé la généralisation du port de l'uniforme à l'école en 2026, conformément à la volonté du Président de la République, car tel est son bon plaisir. M. le député rappelle son opposition à l'instauration de l'uniforme à l'école qui permettrait « d'effacer les inégalités », a indiqué le Premier ministre. M. le député aime beaucoup la magie, qui est un art fascinant, mais fondé sur l'illusion. Et surtout, il exècre la volonté d'uniformisation et de mise au pas dont ce geste est l'instrument, bien loin d'un projet éducatif émancipateur. M. le député précise qu'une conception républicaine de l'école appelle à lui octroyer des moyens pour mettre en œuvre un projet éducatif capable d'accompagner tous les enfants sur le chemin de l'autonomie et de la citoyenneté. Bref. Néanmoins, puisque le Gouvernement a décidé de l'instaurer et même si M. le député en souhaite ardemment l'abandon le plus rapide, déjà mis à l'ordre du jour par un certain nombre de résistances dont il se félicite, il souhaite attirer l'attention de Mme la ministre sur les difficultés que peuvent rencontrer les élèves en situation de handicap. La tenue unique préconisée se compose de polos et d'un pantalon, vêtements peu pratiques pour les enfants qui ont des difficultés à manipuler les boutons. Des parents témoignent des réactions de leurs enfants lorsqu'ils doivent utiliser un bouton ou nouer des chaussures, l'angoisse qui les étirent, la crise qui s'ensuit et le temps nécessaire pour les apaiser. Ils ont parfois trouvé des solutions avec des vêtements sans boutons, des pantalons à taille élastique et des chaussures à « scratch ». Cette obligation ne va pas faciliter le quotidien des familles qui ont pourtant besoin d'être accompagnées par la solidarité nationale, ni des enseignants, des AESH et des personnels des établissements scolaires, qui ont besoin d'avoir les moyens d'accueillir ces enfants de manière adaptée. M. le député rappelle que la scolarisation des élèves en situation de handicap est un sujet qui mobilise l'opinion publique, notamment dans sa circonscription. Tout cela renforce M. le député dans sa conviction que l'uniforme est décidément une mauvaise idée empruntée à des modèles éducatifs qui n'en sont pas. Il a néanmoins souhaité relayer cette interrogation concernant les aménagements envisagés à cette obligation pour les enfants en situation de handicap, et lui demande sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Dharréville](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (13^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine - NUPES

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15090

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 février 2024](#), page 899

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)